

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 JUIN 2025

La réunion débute à 18h00 sous la présidence du maire, M. EVRARD Dominique.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, M. Éric LECUYER, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Florence MESSIO, Dominique SCHAEVERBEKE, Céline BETHOUART, MM. Pierre FERCHAUD, Gérard ADT, Frédéric SAPART, Mme Véronique DUQUESNE.

Sont absents, excusés :

M. Jean-Baptiste CARON

Sont absents, excusés et représentés :

Mme Christine BRULÉ qui a donné pouvoir à Mme Florence MESSIO

M. Nicolas BINOIST qui a donné pouvoir à M. Gérard ADT

Mme Graziella GRENON qui a donné pouvoir à M. Pierre FERCHAUD

Le conseil municipal désigne Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

2025-15 AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE - AIDES FINANCIERES – VALIDATION

2025-16 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

2025-17 ANNONCE DE LA FERMETURE PROCHAINE DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS – RECONVERSION DU SITE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les informations suivantes :

- Les travaux d'aménagement de la rue d'Hébécourt progressent vite et se passent dans de très bonnes conditions. Une réunion de chantier a lieu tous les lundis à 10h30.
- Une réflexion est en cours pour un remplacement des fenêtres de toit de la salle du conseil municipal, ou – si possible – des seuls doubles vitrages.
- Une réunion avec des dirigeants de l'AMSOM aura lieu le 4 juin prochain sur le sujet de l'affectation des logements. Treize personnes potentiellement intéressées se sont déjà adressées à la mairie, dont une grande majorité d'habitants du village. Ce chantier avance lui aussi très vite.
- Mmes Marie-Claude BOUTIN, et Dominique SCHAEVERBEKE ont engagé l'enregistrement des livres de la bibliothèque avec une scannette achetée par la commune et un ordinateur offert par Jean-Baptiste CARON.

**2025-15 AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE - AIDES FINANCIERES –
VALIDATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le plan de financement initialement envisagé pour l'aménagement de la place de la mairie était basé sur des demandes de subventions à l'Etat (DETR), à la Région et au Département de la Somme.

Il indique que, par un courrier du 28 avril 2025, le Département l'a informé d'une suite favorable à sa demande et accorde à la commune une aide de 40% de 102 077 € HT, soit 40 831 euros TTC.

Il fait part du courrier reçu des services de l'Etat qui donne une suite défavorable à la demande de financement de la place PMR, au motif que le montant de l'aide serait inférieur au seuil imposé par le règlement de la DETR.

Enfin, il annonce que suite à une réunion qui s'est tenue en Mairie le vendredi 16 mai, la Région pourrait attribuer à la commune une aide de 20%, soit 20 415,50 euros.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement et de réaliser les travaux sans tarder.

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

-
- de réaliser l'aménagement de la place de la mairie pour un montant de 102077 € HT, soit 122 492,40 € TTC
- d'établir le plan de financement définitif ainsi :
 - Subvention du Conseil Départemental : 40 831 €
 - Subvention de la région : 20 415,50 €
 - Autres : néant
 - Part revenant au maître d'ouvrage : 40 831 €
 - TVA récupérable : 20 415,50 €

**2025-16 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 - AMENAGEMENT DES ABORDS
DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget communal 2025 afin de financer l'aménagement de la place de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget 2025 ainsi :

En dépenses de fonctionnement :

- d'abonder le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » de 61 246,50 €
- de réduire le compte 615221 « Entretien et réparations – bâtiments publics » de 61 246,50 €

En recettes d'investissement :

- d'abonder le compte 1322 « subvention d'investissement – région » de 40 831 €
- d'abonder le compte 1323 « subvention d'investissement – département » de 20 415,50 €
- d'abonder le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » de 61 246,50 €

En dépenses d'investissement :

- d'abonder le compte 2151 « immobilisations corporelles – réseaux de voirie » de 122 493,00 €

**2025-17 ANNONCE DE LA FERMETURE PROCHAINE DE LA PLATEFORME DE
DECHETS VERTS – RECONVERSION DU SITE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu le 13 mai le message suivant des services d'Amiens Métropole :

« Bonjour Monsieur le Maire,

Comme convenu par téléphone, je vous informe que la collectivité souhaite mettre fin à l'activité de la plateforme des déchets verts de Rumigny.

Je vous invite dès à présent à réfléchir au devenir de ce site que nous souhaitons rendre à la commune, propriétaire du terrain (aménagement à conserver ou à supprimer, sécurisation du site,...). »

Il informe le Conseil Municipal que le Président de la communauté d'agglomération, Monsieur Alain GEST, lui a confirmé cette décision le jeudi 15 mai en précisant qu'il souhaitait que cette fermeture ait lieu le plus tôt possible. Il a également précisé que la commune était restée propriétaire du terrain.

Cette décision est motivée par l'augmentation des tonnages reçus l'année dernière (plus 50% en un an) et du coût de gestion qui s'en est suivi.

Les communes dont les habitants sont autorisés à apporter leurs déchets verts se verront attribuer une benne, comme les autres communes métropolitaines. Le Président de la communauté d'agglomération a rappelé récemment que les bennes étaient un dispositif qui se voulait initialement provisoire dans l'attente de l'entrée en service des quatre déchetteries, mais qui a perduré.

Il annonce au conseil municipal qu'il lui revient de décider dans quel état la commune demande la restitution du terrain.

Il suggère :

- de conserver le site, sa végétation, sa clôture, le bassin.
- de supprimer le local
- d'utiliser la plate-forme du bas pour stocker nos matériaux (graviers, sable, autres...). Elle est fermée par un portail.
- d'aménager celle du haut en terrain plat (terrassement nécessaire) qui pourrait accueillir ultérieurement des activités sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de conserver le site, de solliciter Amiens Métropole pour remettre un portail d'entrée et une clôture au bord du plateau le plus haut.
- de supprimer le local
- de demander à Amiens Métropole la réalisation d'une étude pour l'installation éventuelle d'un plateau sportif
- d'installer la benne pour les végétaux à l'entrée du chemin de Vers sur un espace aménagé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Madame Marie-Claude BOUTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique EVRARD
Maire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

2025-15 AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE - AIDES FINANCIERES –
VALIDATION

2025-16 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE
LA MAIRIE

2025-17 ANNONCE DE LA FERMETURE PROCHAINE DE LA PLATEFORME DE
DECHETS VERTS – RECONVERSION DU SITE

Conseillers présents :

M. Éric LECUYER, 1^{er} adjoint
Mme Marie-Claude BOUTIN, 2^{ème} adjointe
Mme Florence MESSIO
Mme Céline BETHOUART
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Gérard ADT
M. Frédéric SAPART
Mme Véronique DUQUESNE
M. Pierre FERCHAUD

Conseillers absents excusés :

M. Jean-Baptiste CARON

Conseillers absents, excusés et représentés :

Mme Christine BRULÉ qui a donné pouvoir à Mme Florence MESSIO
M. Nicolas BINOIST qui a donné pouvoir à M. Gérard ADT
Mme Graziella GRENON qui a donné pouvoir à M. Pierre FERCHAUD

Madame Marie-Claude BOUTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique EVRARD
Maire

